

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 47-433-1932 l'indemnité

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 décembre 1932
Numéro JO n° 433 du 31/12/1932	Date du numéro 31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

13 décembre 1922. l'indemnité de technicité allouée an fonstionnaire_ on à l'officier chargé le fonctions de chef de ln sf: ation cõtictre de T.S.F est ramenée de 6.000 à 2400 franCes par an. pour compter du 1° » janvier 1985. La dépense sera imputable sur les crédits du chapitre 8« Dépenses des exploitations industrieiles, personnel » DU bndget de l'exerCICE 1933